

Transfert et/ou versement de la prestation de libre passage (LFLP*)



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

Demande à remplir par l'assuré(e):

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ASSURÉ(E)

Nom et prénom:

Etat civil*:

* Si marié(e) ou partenaire enregistré (LPart) / date de mariage ou du partenariat:

N° AVS: 756.

Date de naissance (jj/mm/aaaa):

Téléphone:

E-mail:

Adresse actuelle complète:

Nouvelle adresse à l'étranger (en cas de départ définitif):

Nom du dernier employeur affilié à la CIEPP:

N° d'affilié:

Nom et adresse de l'employeur actuel:

A. TRANSFERT DE LA PRESTATION DE LIBRE PASSAGE

Le/la soussigné(e) demande à la CIEPP (cocher ce qui convient):

- Le versement de la totalité de sa prestation de libre passage à l'institution de prévoyance de son nouvel employeur (ses coordonnées peuvent être obtenues auprès du service du personnel).
- Le versement de la totalité de sa prestation de libre passage sur une police ou un compte de libre passage qu'il/elle détient ou aura préalablement ouvert auprès d'une fondation de libre passage (en l'absence de nouvel employeur).
- Le versement de la part obligatoire (Minimum LPP) de sa prestation de libre passage sur une police ou un compte de libre passage qu'il/elle détient ou aura préalablement ouvert auprès d'une fondation de libre passage (si assujettissement à titre obligatoire dans le pays de l'UE ou de l'AELE dans lequel l'assuré(e) part s'établir suite à son départ définitif de Suisse). *S'il existe une part subobligatoire, merci de compléter également le point B au verso.*

COORDONNÉES DE PAIEMENT

(Joindre si possible un bulletin de versement)

Nom de l'institution de prévoyance / fondation de libre passage:

Adresse:

N° du contrat ou de la police:

Nom et adresse complète de la banque:

N° de compte (IBAN):

Clearing bancaire / Swift:

Lieu et date:

Signature de l'assuré(e):

*LFLP, Loi fédérale sur le libre passage

(Voir au verso pour le versement en espèces de la prestation de libre passage)

Agences

Bulle	Rue Condémine 56	T 026 919 87 40
Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	T 026 350 33 79
Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} -Mars 18	T 032 727 37 00
Porrentruy	Ch. de la Perche 2	T 032 465 15 80

Siège de l'administration de la Caisse
Rue de Saint-Jean 67 – CP 5278 – 1211 Genève 11
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch



Transfert et/ou versement de la prestation de libre passage (LFLP)

Demande à remplir par l'assuré(e):

B. VERSEMENT EN ESPÈCES DE LA PRESTATION DE LIBRE PASSAGE

L'assuré(e) précité(e) confirme qu'il/elle n'a procédé à **aucun rachat de cotisations** dans les derniers 36 mois et demande à la CIEPP le versement en espèces de sa prestation de libre passage car (cocher ce qui convient):

1. il/elle s'établit à son propre compte en Suisse et n'est plus soumis(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire (plus d'activité lucrative salariée).
La demande doit impérativement être effectuée dans les 12 mois suivant le début de l'activité indépendante ou la fin de l'activité salariée soumise. Passé ce délai, le versement en espèces pour ce motif n'est plus possible.

Joindre obligatoirement: - Attestation de la Caisse AVS prouvant l'affiliation en tant que personne de condition indépendante
- Décompte de cotisations de la caisse AVS
- Attestation signée par l'assuré(e) indiquant qu'il/elle n'a plus d'activité soumise à la LPP et qu'il/elle exerce son activité indépendante à titre principal.

2. il/elle quitte définitivement la Suisse et certifie ne plus avoir d'activité lucrative en Suisse.

Joindre obligatoirement: - Attestation de départ de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)
- Attestation de résidence ou une attestation d'enregistrement auprès de la représentation diplomatique du lieu de résidence
En cas de départ pour un état de l'UE ou de l'AELE:
- Attestation du Fonds de Garantie LPP¹ sur l'assujettissement à titre obligatoire de l'organisme de sécurité sociale étranger ou d'un ministère.
Le Fonds de garantie procure l'aide nécessaire pour obtenir cette attestation.

En cas d'affiliation à titre obligatoire, selon ladite attestation, seule la part subobligatoire pourra être versée en espèces sur le compte bancaire indiqué ci-dessous par l'assuré(e); **celui-ci/ celle-ci devra donc en conséquence indiquer en page 1 lettre A du présent formulaire**, les coordonnées de la police ou du compte de libre passage qu'il/elle détient ou aura préalablement ouvert auprès d'une fondation de libre passage sur lequel la part obligatoire (Minimum LPP) devra être transférée. **Aucune demande ne sera traitée tant que l'attestation sur l'assujettissement à titre obligatoire de l'organisme de sécurité sociale étranger ou d'un ministère n'aura pas été fournie à notre institution de prévoyance.**

3. la prestation de sortie est considérée comme insignifiante lorsque son montant est inférieur au montant annuel des cotisations de l'assuré(e).

L'assuré(e) précité(e) confirme qu'il/elle perd tous ses droits à ladite assurance et décharge la Caisse de toute responsabilité future.

COORDONNÉES DE PAIEMENT

(joindre si possible un bulletin de versement)

Nom du titulaire du compte: _____

Nom et adresse complète de la banque: _____

N° de compte (IBAN): _____ Clearing bancaire / Swift: _____

Autre: _____

Pour les paiements à l'étranger, joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) avec l'adresse complète de la Banque.

Pièces à joindre obligatoirement à la demande*:

- Attestations mentionnées aux points B1 ou B2
- Copie de la pièce d'identité de l'assuré(e) et de son conjoint ou de son partenaire enregistré (LPart)
- Copie du certificat de famille, anciennement livret de famille (pour les assuré(e)s marié(e)s ou LPart)
- Pour les personnes célibataires, divorcées, ex-partenaires LPart ou veufs / veuves, si le versement en espèces est supérieur à CHF 20'000.-, un certificat individuel d'état civil de moins d'un mois doit être joint à la demande.

NB: des documents complémentaires peuvent également être demandés par la Caisse afin de vérifier que les conditions du droit au versement en espèces sont remplies.

Lieu et date: _____

Signature de l'assuré(e): _____

Signature **légalisée*** du conjoint ou du partenaire enregistré (LPart): _____

Cadre réservé pour la légalisation de la signature du conjoint ou du partenaire enregistré (LPart) par l'autorité compétente*

*Pour les personnes célibataires, divorcées, ex-partenaires LPart ou veufs / veuves, si le versement en espèces est supérieur à CHF 20'000.-, un certificat individuel d'état civil de moins d'un mois doit être joint à la demande.

* En vertu de l'art. 5, al. 2, LFLP, la signature du conjoint ou du partenaire enregistré (LPart) est indispensable pour les versements en espèces si vous êtes marié(e), séparé(e), partenaire enregistré (LPart), en instance de divorce ou de dissolution judiciaire du partenariat enregistré (LPart). Cette signature doit être légalisée si le versement est supérieur à CHF 20'000.-. Pour ce faire, vous pouvez convenir d'un rendez-vous auprès de nos services (avec présentation de pièces d'identité originales et du certificat de famille (anciennement livret de famille); vous pouvez également faire authentifier, par un officier d'état civil ou un notaire, la signature de votre conjoint ou de votre partenaire enregistré (LPart) sur le formulaire avant de nous le retourner.

¹ Fonds de garantie LPP – Case postale 1023 – 3000 Berne 14 – Tél: 031 380 79 71 – Fax 031 380 79 76 – www.verbindungsstelle.ch – info@verbindungsstelle.ch